

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 12/08/2024
et publié ou notifié
le 12/08/2024

COMMUNE D'AISSY SUR ARMANÇON

Séance extraordinaire du 10 août 2024

Date de la convocation: 06/08/2024

Membres en exercice : 7

L'an deux mille vingt-quatre et le dix août l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Olivier MURAT

Présents : 7

Présents : Thérèse BURGRAF, Olivier MURAT, Olivier CADART, Aymeric FOURRIER, Maude GUYOTOT, Roland BURGRAF, Marie-France MURAT

Votants : 7

Pour : 7

Représentés :

Contre : 0

Excusés :

Abstentions : 0

Absents :

Secrétaire de séance : Olivier CADART

Objet: Zone ZRR (exonération TFB en faveur des Ets reprises ou créées - 2024_43

Le Maire d'Aisy sur Armançon expose les dispositions de l'article 1383 K du code général des impôts permettant au conseil municipal d'instaurer l'exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties dont bénéficient les immeubles situés dans les zones France ruralités revitalisation mentionnées aux II et III de l'article 44 quinquies A du code général des impôts et rattachés à un établissement remplissant les conditions pour bénéficier de l'exonération de cotisation foncière des entreprises prévue à l'article 1466 G.

(Exposé des motifs conduisant à la proposition)

Vu l'article 1383 K du code général des impôts,

Vu l'article 1466 G du code général des impôts,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- ♦ **DECIDE** d'instaurer l'exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des immeubles situés dans les zones France ruralités revitalisation mentionnées aux II et III de l'article 44 quinquies A du code général des impôts et rattachés à un établissement remplissant les conditions pour bénéficier de l'exonération de cotisation foncière des entreprises prévue à l'article 1466 G du code général des impôts.
- ♦ **CHARGE** le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux

Le secrétaire de séance,
Olivier CADART

Le Maire,
Olivier MURAT



Dépôt SOUS PREFECTURE D'AVALLON
Date de réception de l'AR: 12/08/2024
089-21890041-20240810-2024_43-DE